



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-023 **Conseil municipal du 17 mars 2025**

Le Lundi Dix-Sept Mars Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU (arrivée à 19h26), Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Fanny LE JALLE, André-Jean VIEAU, Isabelle BOURSE et Sarah ROUSSEAU

Pouvoirs : Fanny LE JALLE à Johanna HALLER, André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Isabelle BOURSE à Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU à Cécile BERNARDONI

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de la publication : 19 mars 2025

2025-023 FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX JEUNESSE 2025-2026

Rapporteuse : Myriam RIALET

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'état détaillé des tarifs municipaux « jeunesse » annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations municipales pour l'année scolaire 2025/2026, pour le secteur jeunesse ;

CONSIDÉRANT l'inflation constatée à fin janvier 2025, à savoir 1.8 % (sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé IPCH) ;

CONSIDÉRANT la politique jeunesse de la commune avec le maintien d'une offre à l'année, en fonction de tranches d'âge :

- Pendant les vacances scolaires :
 - L'accueil Passerelle pour les 10/13 ans,
 - Les séjours pour les 10/17 ans,
 - Des activités à la carte pour les 11/18 ans,
 - Des animations de quartier (avec droit d'entrée) pour les 8/13 ans,
- et prolongé sur le temps scolaire pour l'accueil Libre du Bois jauni pour les 10/18 ans ;

CONSIDERANT le paiement des activités à la carte par une régie de recettes, les tarifs sont arrondis à la décimale près ;

CONSIDERANT la reconduction d'une tarification solidaire pour les activités Passerelle et les séjours déterminée selon un taux d'effort ou le quotient familial pour le séjour Eco R'Aide ;

Après avis de la commission scolarité jeunesse prévention CME et CMJ du 5 mars 2025 ;

Après avis de la commission finances ressources-humaines et tranquillité publique du 6 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

ADOpte les tarifs applicables selon les éléments détaillés en annexe à la présente délibération,

- À compter du 1er juillet 2024 pour les tarifs passerelle, séjours et activités à la carte,
- À compter de l'ouverture des adhésions, valables par année civile, pour le secteur ado.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Olivier AUNEAU



Olivier BINET



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :

19 MARS 2025

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

JEUNESSE

- Conditions :**
- Etre dans la tranche d'âge 10/18 ans, quelle que soit la commune de résidence
 - Adhésion pour l'année civile
 - Adhésion permettant d'accéder aux différents services du secteur jeunesse

		2024	2025
Adhésion Secteur Ado Ancenis-Saint-Géréon	Forfait /jeune	6,00 €	6,00 €

Activités à la carte

- Conditions :**
- Adhésion au secteur ado Ancenis-Saint-Géréon
 - Etre dans la tranche d'âge 11/18 ans, quelle que soit la commune de résidence
 - Activités ponctuelles, le plus souvent sous la forme de sorties proposées pendant les vacances scolaire ou le week-end

Catégorie	Prix de revient de l'activité		2024	2025
Tarif A	Inférieur ou égal à 8 €	Par activité	4,10 €	4,20 €
Tarif B	Entre 8,01 € et 16 €	Par activité	8,20 €	8,40 €
Tarif C	Entre 16,01 € et 24 €	Par activité	12,30 €	12,60 €
Tarif D	Entre 24,01 € et 32 €	Par activité	16,50 €	16,80 €
Tarif E	Entre 32,01 € et 40 €	Par activité	20,60 €	21,00 €
Tarif F	Entre 40,01 € et 48 €	Par activité	24,70 €	25,20 €
Tarif G	Entre 48,01 € et 56 €	Par activité	28,80 €	29,40 €
Tarif H	Entre 56,01 € et 64 €	Par activité	33,00 €	33,60 €
Tarif I	Entre 64,01 € et 72 €	Par activité	37,00 €	37,70 €

Animations de quartier

- Conditions :**
- Pas d'adhésion obligatoire au secteur ADO (car non déclarées au sein d'un accueil collectif de mineurs)
 - Etre dans la tranche d'âge 8/13 ans, quelle que soit la commune de résidence

		2024	2025
Activité sans droit d'entrée pour la commune	Par séance	gratuit	gratuit
Activités avec droits d'entrée - selon le prix de revient	Par séance	1,00 €	1,00 €
	Par séance	2,00 €	2,00 €

JEUNESSE : ACCUEIL PASSERELLE

Conditions : - Etre dans la tranche d'âge 10/13 ans, quelle que soit la commune de résidence

		01/07/2024 au 30/06/2025		01/07/2025 au 30/06/2026		Variation /n-1
		1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée	
Périmètre SIVU*						
Taux d'effort	Par jeune	0,564%	1,12%	0,574%	1,14%	1,80%
Tarif minimum	Par jeune	1,12 €	2,24 €	1,14 €	2,28 €	1,80%
Tarif maximum	Par jeune	12,55 €	25,10 €	12,78 €	25,56 €	1,80%
absence justifiée	Par jeune	20 % du tarif calculé		20 % du tarif calculé		
Hors SIVU						
Tarif unique	Par jeune	12,82 €	25,64 €	13,05 €	26,10 €	1,80%
absence justifiée	Par jeune	20 % du tarif calculé		20 % du tarif calculé		
Pénalité de retard par 1/2 heure				7,00 €		

* Le périmètre SIVU concerne les communes de Ancenis-Saint-Géréon, Pouillé-les-Coteaux, La Roche-Blanche et Vair-sur-Loire.
Les montants sont arrondis à 2 décimales.

JEUNESSE : SEJOURS ÉTÉ 2025

SELON QUOTIENT FAMILIAL

ECO R'AIDE

Date : du mardi 1er au jeudi 3 juillet 2025 (3 jours)
 Nombre : 8 places - 13/17 ans
 4 jeunes par équipe
 Thème : Raid sportif
 Lieu : Loireauxence

	2024	2025	Variation /n-1
QF ≤ 500	25,00 €	25,00 €	0,0%
501 < QF ≤ 750	30,00 €	30,00 €	0,0%
751 < QF ≤ 999	35,00 €	35,00 €	0,0%
1 000 < QF ≤ 1 300	45,00 €	45,00 €	0,0%
1 301 < QF ≤ 1 600	55,00 €	55,00 €	0,0%
1 601 < QF ≤ 1 900	65,00 €	65,00 €	0,0%
QF > 1901	75,00 €	75,00 €	0,0%

Tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire de la COMPA

SOU MIS AU TAUX A L'EFFORT

ANCENIS-SAINT-GEREON plage

Date : du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025
 Nombre : 24 places - 10/13 ans
 Date : du mardi 15 au vendredi 18 juillet 2025
 Nombre : 16 places - 10/13 ans
 Date : du lundi 25 au vendredi 29 août 2025
 Nombre : 16 places - 10/13 ans
 Thème: thématique spécifique chaque semaine
 Lieu : Hébergement au camping Ile Mouchet à Ancenis-Saint-Géréon

Camp Mer - Olonne sur mer

Date : du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025
 Nombre : 16 places - 13/16 ans
 Activités : surf, balades, marché nocturne, baignade en mer
 Lieu : Hébergement au camping bois de la Gachère **** à Olonne sur mer

Camp Multiactivités - Brulon (72)

Date : du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2025
 Nombre : 16 places - 11/14 ans
 Activités : canoé, paddle, VTT, escalade et baignade
 Lieu : Hébergement sur la base de Loisirs Fred Chouvrier

Camp Multiactivités - Brulon (72)

Date : du lundi 28 juillet au vendredi 1er août 2025
 Nombre : 16 places - 11/14 ans
 Activités : canoé, paddle, VTT, cani rando et baignade
 Lieu : Hébergement sur la base de Loisirs Fred Chouvrier

Camp Equitation et nature - Plessé
(44)

Date : du lundi 18 au vendredi 22 août 2025
 Nombre : 16 places - 11/13 ans
 Activités : équitation, initiation voltige, découverte palefrenier, activités nature et baignade
 Lieu : Hébergement sous toile de tente sur la ferme equestre

JEUNESSE : SEJOURS ÉTÉ 2025

SOU MIS AU TAUX A L'EFFORT

Le tarif appliqué pour le périmètre SIVU se détermine comme suit :

- 1 / Calcul du tarif du jeune : quotient familial x taux d'effort
- 2 / Comparaison avec les tarifs mini et maxi
- 3 / Application du tarif du jeune ou des tarifs cadres

le tarif absence justifiée sera appliqué pour une absence justifiée après confirmation du séjour,

En l'absence de justificatif après confirmation, la totalité du coût du séjour sera demandé.

Les communes du SIVU ont conventionné depuis 2019 avec la commune d'Ancenis-Saint-Géréon pour prendre en charge la différence entre le tarif maxi et le tarif appliqué à la famille, résidente sur leur commune.

		2024	2025	Variation /n-1
Ancenis plage				
<i>Périmètre SIVU*</i>				
Taux d'effort	par jour et par jeune	2,73%	2,78%	1,80%
Tarif minimum		9,08 €	9,24 €	1,80%
Tarif maximum		40,89 €	41,63 €	1,80%
<i>Hors SIVU : tarif unique</i>		50,05 €	50,95 €	1,80%
<i>absence justifiée "Ancenis Plage"</i>		20% du tarif calculé	20% du tarif calculé	
Séjour hors commune				
<i>Périmètre SIVU*</i>				
Taux d'effort	par jour et par jeune	4,11%	4,18%	1,80%
Tarif minimum		16,92 €	17,22 €	1,80%
Tarif maximum		60,87 €	61,97 €	1,80%
<i>Hors SIVU : tarif unique</i>		72,60 €	73,91 €	1,80%
<i>absence justifiée "séjour extérieur"</i>		20% du tarif calculé	20% du tarif calculé	
Stage (avec repas et sans nuitée)				
<i>Périmètre SIVU*</i>				
Taux d'effort	par jour et par jeune	2,18%	2,22%	1,80%
Tarif minimum		4,92 €	5,01 €	1,80%
Tarif maximum		38,25 €	38,94 €	1,80%
<i>Hors SIVU : tarif unique</i>		46,92 €	47,76 €	1,80%
<i>absence justifiée "stage"</i>		20% du tarif calculé	20% du tarif calculé	